

Melle, le 13 septembre 2024

**Direction des affaires
juridiques**
Emeline TERRASSON
emeline.terrasson@melloisenpoitou.fr

**Objet : Convocation du bureau communautaire de la
communauté de communes Mellois en Poitou**

Madame la conseillère communautaire, Monsieur le conseiller
communautaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du bureau
communautaire prévue le :

jeudi 19 septembre 2024 à 18 h 00

La Béronne à Les Arcades à Melle

Pièces jointes :

- Formulaire de pouvoir
- Projets de délibérations
- Annexes

Ordre du jour

Relevé des décisions en matière de commande publique

Affaires générales

1. Bureau communautaire du 4 juillet 2024 - Approbation du procès-verbal (annexes)

Prévention et gestion des déchets

2. Présentation de nouvelles filières Responsabilité Élargi du Producteur (REP) en déchèteries - Modalités spécifiques pour la filière "Produits ou matériaux de construction du bâtiment (PMCB)" et modification de la tarification des professionnels en déchèteries

Ressources humaines et communication interne

3. Mise en place de garanties d'assurance collective en santé et prévoyance pour les agents de droit privé (annexe)

Solidarités

4. Réalisation d'un diagnostic local santé-environnement - Convention tripartite avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre et l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine (annexe)

Education - Politique scolaire

5. Restauration La Mothe-Saint-Héray - Avenant n°4 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans

Siège administratif
Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE

T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou (annexes)

Attractivité économique et touristique

6. Zone d'activité économique Le Pinier à Melle - Échange sans soulte (annexes)
7. Fressines - ZAE La Croix Ganne - Cession parcelle ZD0172 (annexes)

Questions diverses

Agenda des réunions

Conformément aux dispositions figurant à l'article 5 du règlement intérieur de la communauté de communes Mellois en Poitou, adopté par le conseil communautaire du 22 octobre 2020 et amendé par le conseil communautaire du 25 février 2021, je vous invite à adresser vos questions à l'adresse suivante assemblees@melloisenpoitou.fr pour le 17 septembre 2024 avant 17 h 00.

Je vous prie d'agréer, Madame la conseillère communautaire, Monsieur le conseiller communautaire, l'expression de mes sincères salutations.

